

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION *Données* DU CNIG DU 18/06/2015

Objet : Réunion de la commission *Données* du CNIG du 18/06/2015.

Ordre du jour :

1. Présentation du GPU,
2. Validation d'un profil WFS du standard CNIG sur les documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique,
3. Point modélisation Occupation du sol grande échelle,
4. Liste de série de données et rapportage INSPIRE 2015.

Documents joints :

- 3 présentations en ligne : http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Prochaine réunion de la commission : le mardi **6 octobre 2015 de 10h30 à 13h00** en salle Arago à l'IGN.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	
Dominique Caillaud, président de la commission	Jean-Luc Biscop - MCC-DGP
Adeline Coupé - IGN Conseil	Jean-Yves Chatelier - INERIS
Arnauld Gallais - CEREMA	Marc Leobet - MEDDE/DRI
Benoit Gourgand - CEREMA	Marie-Louise Zambon - IGN/DPC
Bruno Goupil - IGN/DPC	Maud Bessaguet – EPF NPDC / PPIGE
Cyrille Goulard - DGFIP	Pascal Lory - IGN /appui CNIG
Dimitri Sarafinof - IGN Normalisation	Philippe Heroguer - EPF NPDC
François-Xavier Maréchal - AITF	Pierre Vergez - IGN /appui CNIG
Frédéric Bronnimann - CFDT	Yves Riallant - AFIGEO
Frédéric Tahier – DHUP	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	24/06/2015	Les participants.	Commission données du CNIG
Validation	02/07/2015	Dominique Caillaud	Président de la commission données du CNIG

Compte rendu synthétique :

1. Présentation du Géoportail de l'urbanisme (GpU)

Par Frédéric Tahier, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP).

Le Géoportail de l'urbanisme offrira un accès centralisé, permanent, rapide et aisé aux orientations et règles d'urbanisme sous une forme dématérialisée à l'ensemble des citoyens et professionnels du bâtiment. Les autorités compétentes en matière de document d'urbanisme et de servitude d'utilité publique sont soumises à plusieurs obligations (de numérisation et de téléversement dans le GpU) qui se mettront progressivement en place entre le 1er juillet 2015 et le 1er janvier 2020.

Institué par l'ordonnance du 19 Décembre 2013 qui transposait la directive INSPIRE visant à la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique en matière d'urbanisme, le Géoportail de l'urbanisme s'appuie sur les standards édictés par la Commission nationale de l'information géographique (CNIG). Le déploiement du Géoportail de l'urbanisme nécessite la mobilisation des autorités compétentes à la fois en matière de document d'urbanisme mais aussi de servitude d'utilité publique (SUP). Pour les collectivités territoriales, un travail d'explicitation du standard CNIG est nécessaire et fait émerger des besoins de livrables expliquant le standard. De plus, l'utilisation du standard par le Géoportail de l'urbanisme révèle certains points à approfondir conjointement entre la DHUP et la Commission de données CNIG.

Pour l'instant, la version 1.0 du GpU est à l'essai sur 6 départements. A l'issue de cette phase de mise en place, la DHUP, IGN et CEREMA mettront en œuvre les ajustements demandés pour ouvrir le GpU à toute la France dans une version 2.0 en septembre 2015. Ce lancement sera accompagné par celui d'un guide de vulgarisation.

Le GpU et le standard CNIG ont déjà été présentés au salon des maires, mais il semble que le portail donne une image trop réductrice alors qu'il a été conçu pour permettre de larges possibilités d'extensions => une communication sur le sujet est à assurer.

Décision : Le suivi du GpU nécessite une double interface DHUP - CNIG. Un appel à candidature est lancé afin d'assurer la liaison entre la commission données du CNIG et la DHUP. La présence de F.Tahier en commission données du CNIG est par ailleurs souhaitée par la commission.

Remarques :

Pour l'instant le GpU est seulement une plateforme de consultation alimentée par les flux du Géoportail ainsi que les flux WMS de la DGFIP. Il n'a pas encore vocation à permettre des comparaisons de documents. La mise en œuvre de services de visualisation complexes (ex : savoir où on peut construire quoi ?) ou de simulation de décisions sont à étudier pour des versions ultérieures du GpU. Des outils existants laissent penser qu'il est possible de les mettre en œuvre rapidement (en quelques mois).

Ce qui change aussi avec le Géoportail de l'urbanisme :

- La numérisation à l'échelle parcellaire devra être systématisée,
- La saisie se fera désormais au niveau des intercommunalités EPCI ou SCOT, alors qu'auparavant les dossiers étaient traités par des Directions territoriales de l'Etat (DDT).

Les règles d'alimentation du GpU pourraient faire l'objet de la création d'un guide de recommandation du CNIG.

L'ouverture du GpU reste à coordonner avec les plateformes régionales afin qu'elles puissent assurer leur rôle de guide et d'appui en local. Pour certaines plateformes ayant déjà mis en place un géoportail de l'urbanisme et animé une dynamique autour des PLU, une réflexion sur le paramétrage technique entre la plateforme et le GpU doit être entamée.

Le représentant des personnels au titre de la CFDT regrette le retrait de l'expertise ADS/ATESAT au niveau des services techniques déconcentrés du ministère et plaide pour un accompagnement des collectivités : le simple transfert des documents d'urbanisme ne pouvant suffire. La DHUP répond que c'est l'objet des 6 départements pilotes que de tester le niveau de support requis pour s'assurer de la bonne contribution à l'alimentation du GpU.

Par ailleurs, le GpU devra prendre en considération le versionnement des standards CNIG, en fonction des évolutions récurrentes de la réglementation en matière d'urbanisme. Une interrogation a notamment été posée sur la standardisation des propriétés d'urbanisme pour une exploitation plus automatisée des PLU, la DHUP a rappelé que l'objet premier du GpU est la mise à disposition de tous des documents d'urbanisme, et pas la création de nouvelles fonctionnalités prospectives sur le territoire.

2. Validation d'un profil WFS du standard CNIG sur les documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique

Par Adeline Coupé, Dimitri Sarafinof, IGN.

Il s'agissait ici de spécifier un profil de WFS, compatible WFS 2.0, d'abord pour alimenter le GpU en données d'urbanisme, en prenant en compte l'existant des plateformes régionales, et donc en s'appuyant sur l'expertise du groupe CNIG DDU (Dématérialisation des documents d'Urbanisme) et les recommandations du groupe de travail CNIG Services de la commission RMO, puis ensuite en faire un standard d'implémentation CNIG.

Le profil et ses mots-clé compatibles INSPIRE doivent permettre de transférer l'intégralité des données DDU, en s'appuyant sur les mises en œuvres existantes en régions ainsi qu'avec les outils open source disponibles pour une implémentation effective des contenus.

Deux plateformes ont testé la mise en œuvre du profil :

- GéoBretagne a travaillé sur les données PLU et POS de Lorient. Le profil WFS a été mis en œuvre et la connexion aux flux avec téléchargement des données ont été testés par le GpU. Les champs URLPE et URLMD ont été ajoutés et renseignés sur deux communes,
- La plateforme SI17 a travaillé sur les données PLU, POS et CC de 11 communes de Charente Maritime. Le profil WFS a été mis en œuvre avec l'ajout des deux champs URLPE et URLMD sur l'ensemble des données.

Les tests de mise en œuvre du profil ont montré la nécessité d'ajouter un lien URLMD vers la métadonnée du document d'urbanisme et celle de la servitude d'utilité publique.

Une validation par les commissions Données et RMO est attendue.

Remarques :

- Pour le MEDDE, le test est trop limité pour suffisamment garantir la bonne adéquation des recommandations présentées aux exigences des producteurs/diffuseurs et du GPU. Les résultats des tests doivent être documentés et partagés dans le cadre d'un appel à commentaires, comme il est d'usage au CNIG. et le fait de tester avec seulement deux plateformes ne suffit pas pour affirmer qu'il y a consensus. La validation en Commission Données et RMO du CNIG ne pourra se faire que si les tests sont élargis à d'autres plateformes.
- Quant à la syndication ATOM, la mise en œuvre a pris du retard et la phase de tests prévue est désormais programmée pour être présentée au GT DDU de septembre 2015.
- Les urbanistes ont participé au groupe de travail, ce qui a permis d'assurer une bonne adéquation avec les besoins de la profession.
- Le profil WFS présenté est conçu pour être ouvert à toutes les évolutions. Le GpU2 fonctionnera avec le standard DDU 2014 du CNIG.

Décision : Un appel à commentaires sur le profil WFS pour alimenter le GpU sera donc lancé avec une résolution des commentaires objectivée pour fin septembre 2015. Il comprendra le résultat des deux tests menés.

3. Point modélisation Occupation du sol grande échelle

Par Benoit Gourgand, CEREMA.

Le dernier point OCS Ge auprès du CNIG a eu lieu le 10 décembre 2014, afin de présenter le projet de mandat du groupe. Depuis les travaux ont continué lors de deux réunions le 09 mars et le 11 juin 2015.

Ces deux journées ont été orientées vers la modélisation de la base OCS Ge, la prise en compte des demandes d'évolution du document, la présentation d'exemples d'intégration de données exogènes ainsi que différentes présentations de prises en compte locales des travaux du groupe (NpdC et PACA).

Une nomenclature et une modélisation ont été créées. Le modèle comprend 4 tables :

- 1 table géométrique d'occupation du sol,
- 3 tables non géométriques Correction, Sources, et Millésimes.

Le CEREMA estime qu'une fois la modélisation achevée, la part du travail correspondant à la tâche confiée par le MEDDE/DGALN a été accomplie (la tâche initiale était d'élaborer une nomenclature nationale coproduite avec les acteurs concernés). La suite des travaux doit être reprise, dans l'idéal, par une entité assurant le lien entre production et utilisation des données. Par ailleurs, pour la suite, une vigilance accrue devra être portée sur les aspects sémantiques et surtout géométriques, permettant la cohérence entre les bases de données locales et la base nationale.

Il reste à piloter la mise en œuvre du modèle, le but est d'atteindre une cohérence nationale : chaque euro investi en local doit pouvoir être réutilisé au niveau national.

Décision : un nouveau pilotage du GT OCSGE de la commission données du CNIG est nécessaire, un appel à candidature sera lancé. Une recommandation du CNIG sera à rédiger afin d'insister sur le besoin de mutualiser les efforts locaux et nationaux.

Remarques :

- N'ayant pas de financement pour avancer sur le sujet, le programme OCS GE de l'IGN s'appuie sur des partenariats mais peine à se déployer. Deux régions seulement sont engagées dans le programme de constitution de la 5^{ème} composante du référentiel grande échelle : Midi-Pyrénées et Pays de Loire.
- La Région Nord-Pas de Calais produit depuis une vingtaine d'année une occupation du sol à l'échelle régionale. Avec l'accès facilité à l'orthophoto via la PPIGE, plusieurs productions d'occupation du sol locales ont vu le jour en 2009, entraînant des analyses de consommation de l'espace divergentes sur un même territoire. Pour pallier à ce problème, les différents producteurs se sont réunis au sein d'un groupe de travail dans le cadre de PPIGE, afin de définir une nouvelle méthode de production d'OCS. Cette méthode vise à intégrer autant que faire se peut les prescriptions nationales, mais s'attachent aussi à répondre aux besoins locaux. Elle sera prochainement éprouvée sur un territoire infrarégional.
- La PPIGE et l'IGN échange sur le sujet et sur la mise en place d'un éventuel partenariat pour la production d'une OCS régionale.
- La commission « Données » du CNIG pourrait développer un argumentaire qui permettra de plaider en la faveur de tels partenariats dans les régions qui ne sont pas encore couvertes. Ce document pourrait s'appuyer sur la notion d'harmonisation des couvertures OCS, leurs exploitations pour le calcul et le suivi d'indicateurs partagés (étalement urbain, imperméabilisation des sols, morcellement agricole et forestier, etc.).
- Une couche OCS est subventionnée par le MAAF : le Registre Parcellaire Graphique (RPG), concernant la moitié du territoire métropolitain. En plus, son statut la soumet à des révisions annuelles. Pourquoi ne serait-elle pas la base de travail de la future OCS GE ? D'autant qu'il est dans ses objectifs de la diffuser sur data.gouv.fr, même si ce n'est pas encore arrêté.

4. Liste de série de données rapportage INSPIRE 2015

Par Marc Leobet, MEDDE/CGDD

Une liste des données doit être envoyée annuellement à la Commission européenne dans le cadre du rapportage. La France s'appuie sur le Géocatalogue pour cela. L'envoi doit avoir lieu avant le 15 mai de chaque année.

- Chaque année le nombre de métadonnées INSPIRE double : environ 4.000 en 2013, 8.500 en 2014, 17.000 en 2015 (en fait une partie des données du Géocatalogue n'est pas déclarée INSPIRE, cela devrait encore augmenter ce chiffre).

- Les résultats annuels du Géocatalogue deviennent difficilement analysables, et comme prévu, la méthode utilisée l'an passé est désormais inopérante car manuelle.
- Les analyses se feront désormais par l'intermédiaire d'un tableau de bord européen, destiné à être adapté à la France : <https://inspire-dashboard.eea.europa.eu/dashboard/#/>
- l'enjeu est de passer d'une analyse quantitative à une analyse qualitative, notamment en construisant des couches nationales. Il serait utile que le CNIG, via la Commission Données, propose des couches prioritaires.
- A noter que moins de 300 documents d'urbanisme sont partagés par les collectivités : c'est moins que les DDT qui en publient des centaines. Il y a donc un effort à approfondir dans le partage des données.

Décision : La Commission Données doit anticiper les manques de données permettant de répondre aux directives environnementales européennes, essentiellement concentrés dans l'annexe III d'Inspire. Elle devra donc identifier les thématiques prioritaires à traiter (nouvelle mission à confier à un groupe de travail remplaçant celui sur les listes de données).